

ARTY FARTY

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

71 quai Perrache
69002 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

SOMMAIRE

Pages

➤ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	3
➤ COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2020	6

* * *

ARTY FARTY

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
71 quai Perrache
69002 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

A l'assemblée générale de l'Association ARTY FARTY,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ARTY FARTY relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2020.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

2.3 Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « *Faits caractéristiques de l'exercice* » de l'annexe des comptes annuels consacré aux effets de la crise sanitaire et exposant le maintien de l'hypothèse de continuité d'exploitation.

2.4 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note des « *Faits caractéristiques* » et « *Informations générales complémentaires* » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- ⇒ L'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'association,
- ⇒ Le traitement des produits de billetterie perçus sur l'exercice,
- ⇒ les conditions de comptabilisation de la subvention d'exploitation attribuée par l'Agence Européenne concernant le pilotage de la coopération « *We Are Europe* ».

2.5 Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et des associations ainsi que les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les subventions à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

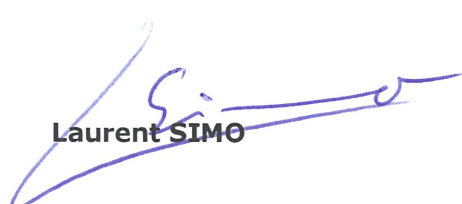
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charbonnières, le 15 février 2021

Le commissaire aux comptes
In Extenso Auvergne Rhône Alpes



Laurent SIMO

**COMPTES ANNUELS
AU 30 SEPTEMBRE 2020**

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 1

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	41 104	21 047	20 057	24 944	4 886	19.59
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	404 125		404 125	404 125		
	Constructions	2 312 897	74 986	2 237 910	2 315 066	77 156	3.33
	Installations techniques Matériel et outillage	172 683	103 322	69 361	70 674	1 313	1.86
	Autres immobilisations corporelles	191 103	98 917	92 186	94 793	2 607	2.75
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	305 951	25 500	280 451	315 484	35 033	11.10
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	290		290	290		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 405		3 405	3 361	44	1.31
	Total I	3 431 558	323 773	3 107 785	3 228 737	120 951	3.75
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	2 801		2 801	1 476	1 325	89.80
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	245 165	19 001	226 164	563 216	337 051	59.84
	Autres créances	755 850	62 552	693 298	1 202 565	509 267	42.35
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	3 335		3 335		3 335	
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 786 905		1 786 905	713 764	1 073 141	150.35
	Charges constatées d'avance (3)	10 062		10 062	18 844	8 781	46.60
	Total III	2 804 119	81 552	2 722 567	2 499 864	222 702	8.91
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)				39	39	100.00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		6 235 677	405 325	5 830 352	5 728 640	101 712	1.78

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

72 664

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 2

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2020 12	Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	109 040	109 040		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	8 819	16 641	25 460	152.99
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	323 023	25 460	297 562	NS
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	222 802	100 221	323 023	322.31
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques		39	39	100.00
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III		39	39	100.00
DETTES (I)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	4 315 666	3 903 865	411 801	10.55
	Emprunts et dettes financières divers	1 955		1 955	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	181 429		181 429	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 817	579 099	449 282	77.58
	Dettes fiscales et sociales	201 333	225 097	23 763	10.56
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 203 079	846 784	356 294	42.08
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	19 875	73 535	53 660	72.97
	Total IV	6 053 154	5 628 380	424 774	7.55
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		5 830 352	5 728 640	101 712	1.78

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

3 778 066 3 438 752
2 073 784 2 116 093
467 658 956 169

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 3

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2020	12	30/09/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	9 478		884 872		875 394	98.93
Production vendue de Biens et Services	295 571		2 408 786		2 113 215	87.73
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	889 637		1 073 168		183 532	17.10
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	6 641		27 776		21 135	76.09
Collectes						
Cotisations	230		240		10	4.17
Autres produits	258 315		885 517		627 201	70.83
Total I	1 459 872		5 280 358		3 820 486	72.35
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	4 411		271 266		266 856	98.37
Variation de stock (marchandises)	1 325		1 476		151	10.20
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	526 446		3 213 941		2 687 495	83.62
Impôts, taxes et versements assimilés	34 504		56 123		21 619	38.52
Salaires et traitements	732 511		1 144 663		412 152	36.01
Charges sociales	223 075		430 018		206 944	48.12
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	102 085		25 970		76 115	293.09
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	65 742				65 742	
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	5 033		100 757		95 725	95.01
Total II	1 692 481		5 241 263		3 548 782	67.71
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	232 608		39 096		271 704	694.97
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

1 149

12 800

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 4

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2020	12	30/09/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		47	47		0	0.66
Reprises sur provisions et transferts de charges		18 539			18 539	
Différences positives de change		145	70		75	106.36
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			75		75	100.00
Total V		18 732	192		18 539	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions		25 500	18 539		6 961	37.55
Intérêts et charges assimilées		54 722	13 323		41 399	310.74
Différences négatives de change		60			60	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		80 282	31 862		48 420	151.97
2. Résultat financier (V-VI)		61 550	31 670		29 881	94.35
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		294 159	7 426		301 585	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 149			1 149	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		21 612	513		21 098	NS
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		22 761	513		22 247	NS
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 422	33 055		29 633	89.65
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		48 203	745		47 458	NS
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		51 625	33 800		17 825	52.74
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		28 864	33 287		4 423	13.29
Impôts sur les bénéfices (IX)			400		400	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)		1 501 364	5 281 064		3 779 700	71.57
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		1 824 387	5 306 525		3 482 137	65.62
Solde intermédiaire		323 023	25 460		297 562	NS
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		323 023	25 460		297 562	NS

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 5

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2020	12	30/09/2019	12	Euros	%
PRODUITS						
Bénévolat			155 585		155 585	100.00
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL			155 585		155 585	100.00
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole			155 585		155 585	100.00
Prestations						
TOTAL			155 585		155 585	100.00

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 830 351.92 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 459 872.14 Euros et dégagant un déficit de 323 022.81- Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de la Chine, mais aussi, à une échelle plus large, l'environnement économique mondial.

Ces événements sont liés à des conditions existantes à la date de clôture et impactent donc les états financiers clos au 30/09/2020.

Au cas particulier, l'impact de ces événements concerne notamment sur cet exercice :

- la baisse du chiffre d'affaires, des partenariats et des mécénats suite à l'annulation du festival 2020,
- les produits liés à des mesures mises en place par le secteur professionnel : 39 000 € de subvention du Centre National de la Musique.
- les aides sociales liées à des mesures mises en place par l'Etat : indemnités d'activité partielle (276 462 €) et exonérations de charges patronales (57 288 €)
- la souscription de prêts bancaires garantis par l'Etat pour un montant total, à la clôture de l'exercice, de 998 821 €

Suite à l'annulation de la 18ème édition du festival NUITS SONORES, aucun partenariat ni mécénat en nature ne sont constatés dans le compte de résultat de cet exercice.

A la date d'arrêté des comptes, l'hypothèse de continuité d'exploitation de l'association repose sur un scénario d'adaptation des modalités d'organisation du festival et n'est, dans cette mesure, pas remise en cause.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03).

Il a été également fait application des dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Suite à l'annulation du festival 2020, il a été proposé aux festivaliers qui avaient réservés leurs billets en avance:

- soit le remboursement de leurs billets,
- soit un report de leurs réservations sur le festival 2021
- soit un don de leurs réservations au profit d'associations caritatives, dont l'association ARTY FARTY.

A l'issue de cette démarche, les sommes acquises à l'association sous forme de don constatés en autres produits d'exploitation, au titre de l'édition Nuits Sonores 18, s'élèvent à 24 709,38 €.

Le 29 octobre 2018, l'association a perçu 800 000 € au titre du premier acompte sur l'agrément n° 2018-2083 de l'Agence Européenne de l'Éducation, de l'Audiovisuel et de la Culture, concernant le pilotage de la coopération "We Are Europe" sur la période du 24 décembre 2018 au 26 décembre 2021. Le 7 août 2020, l'association a perçu le second acompte de 800 000 €.

La quote part de cette subvention revenant à l'association ARTY FARTY au 30/09/20 est inscrite au compte de résultat pour un montant s'élevant à 77 306,79 €, montant correspondant à 40 % des dépenses subventionnées constatées à cette même date.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 8

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	41 104		
TOTAL	41 104		
Terrains	404 125		
Constructions sur sol propre	2 290 042		
Installations générales agencements aménagements des constructions	30 738		12 449
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	162 218		10 465
Matériel de transport	10 740		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	167 412		12 951
TOTAL	3 065 274		35 866
Autres participations	333 984		427
Autres titres immobilisés	290		
Prêts, autres immobilisations financières	3 361		44
TOTAL	337 634		471
TOTAL GENERAL	3 444 013		36 337

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			41 104	41 104
TOTAL			41 104	41 104
Terrains			404 125	404 125
Constructions sur sol propre			2 290 042	2 290 042
Installations générales agencements aménagements constr.		20 332	22 855	22 855
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			172 683	172 683
Matériel de transport			10 740	10 740
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			180 363	180 363
TOTAL		20 332	3 080 808	3 080 808
Autres participations		28 460	305 951	305 951
Autres titres immobilisés			290	290
Prêts, autres immobilisations financières			3 405	3 405
TOTAL		28 460	309 646	309 646
TOTAL GENERAL		48 792	3 431 558	3 431 558

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	16 161	4 886		21 047
TOTAL	16 161	4 886		21 047
Constructions sur sol propre	5 630	68 494		74 124
Installations générales agencements aménagements constr.	84	1 368	589	862
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	91 544	11 778		103 322
Matériel de transport	10 740			10 740
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	72 618	15 558		88 177
TOTAL	180 616	97 199	589	277 225
TOTAL GENERAL	196 777	102 085	589	298 273

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 9

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 886				
Constructions sur sol propre	68 494				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 368				
Instal.techniques matériel outillage indus.	11 778				
Matériel de bureau informatique mobilier	15 250	308			
TOTAL	96 891	308			
TOTAL GENERAL	101 777	308			

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	109 040				109 040
Réserves :					
Report à nouveau	16 641		25 460		8 819
RESULTAT DE L'EXERCICE	25 460	25 460	323 023		323 023
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	100 221	25 460	348 483		222 802

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pertes de change	39		39		
TOTAL	39		39		

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	18 500	25 500	18 500		25 500
Sur comptes clients	8 376	15 742	5 118		19 001
Autres provisions pour dépréciation	12 552	50 000			62 552
TOTAL	39 428	91 242	23 618		107 052
TOTAL GENERAL	39 468	91 242	23 657		107 052
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		65 742 25 500	5 118 18 539		

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 405	0	3 405
Clients douteux ou litigieux	22 464		22 464
Autres créances clients	222 701	222 701	
Personnel et comptes rattachés	4 656	4 656	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 565	3 565	
Taxe sur la valeur ajoutée	37 492	37 492	
Divers état et autres collectivités publiques	597 519	597 519	
Groupe et associés	50 200		50 200
Débiteurs divers	62 419	62 419	
Charges constatées d'avance	10 062	10 062	
TOTAL	1 014 483	938 414	76 069

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	467 658	467 658		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 848 008	1 207 488	504 835	2 135 685
Emprunts et dettes financières divers	1 955			1 955
Fournisseurs et comptes rattachés	129 817	129 817		
Personnel et comptes rattachés	48 292	48 292		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	96 484	96 484		
Taxe sur la valeur ajoutée	31 606	31 606		
Autres impôts taxes et assimilés	24 952	24 952		
Autres dettes	1 203 079	67 488	1 135 591	
Produits constatés d'avance	19 875	19 875		
TOTAL	5 871 725	2 093 659	1 640 426	2 137 640
Emprunts souscrits en cours d'exercice	998 821			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	95 350			

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Licences progiciels	29 004	20.00
Licence IV d'exploitation	12 100	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15-40 ans
Installations techniques	Linéaire	30 ans
Matériels et outillages	Linéaire - Dégressif	2-4 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau & informat.	Linéaire - Dégressif	3 ans
Mobilier	Linéaire	5-20 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré-premier sorti.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	10 257
Autres créances	599 030
Total	609 288

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 934
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 620
Dettes fiscales et sociales	83 402
Autres dettes	47 850
Total	180 806

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 062
Total	10 062
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	19 875
Total	19 875

Subventions d'équipement

Les subventions d'équipements concernant des biens d'équipements renouvelables sont inscrites en fonds associatifs sans droit de reprise, au passif du bilan.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes d'administration	49 929
Total	49 929

Le montant de la rémunération brute, pour l'exercice clos au 30 septembre 2020, des membres du Conseil d'Administration de l'association ARTY FARTY, est de 49 929,11 €.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	9	
Employés	16	
Total	25	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 686 000
Emprunts et dettes financières divers :	998 821
- PRET PGE CREDIT COOPERATIF	600 000
- PRET PGE CREDIT MUTUEL	398 821
Total	3 684 821

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : Caisse d'Epargne Rhône Alpes
 Montant initial de cette garantie : 1 343 000
 Montant restant dû en capital : 1 329 122
 Date de fin d'échéance de la garantie : 05/08/2044
 Nature de la sûreté réelle : Privilège du prêteur de deniers

Emprunt du : Caisse du Crédit Mutuel Lyon République
 Montant initial de cette garantie : 1 343 000
 Montant restant dû en capital : 1 293 481
 Date de fin d'échéance de la garantie : 10/07/2044
 Nature de la sûreté réelle : Privilège du prêteur de deniers

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Engagement total	Engagement total	45 423
Engagement total		45 423

Hypothèses de calculs retenues

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis, en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles suivantes :

- condition de départ : sur l'initiative du salarié,
- départ à la retraite à l'âge de 62 ans,
- indemnité exonérée de charges sociales,
- taux d'augmentation des salaires de 1 %,
- taux d'actualisation de 0,7 %

L'engagement de l'association ARTY FARTY, qui n'est pas comptabilisé au passif du bilan, s'élève à 45 423 € au 30 septembre 2020.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 15

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS CULTURE NEXT - Participations détenues entre 10 et 50 % - SAS H7 - SAS SANGUIN ! - SAS SWIMMING POULE	330 000	159 919	66.40	239 178	239 178			5170869	70 165	
	50 000		34.00	17 000	17 000					
	20 000		49.00	9 800	9 800	200				
	153 200	266 968-	16.64	25 500		50 000		907 307	78 872-	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Prix de cession actifs corporels	19 706	77520000
- Prix de cession actifs financiers	1 906	77560000
- Boni sur emballages NS17	1 149	77180000
Total	22 761	
Charges exceptionnelles		
- Mali sur liquidation SAS AKA	2 207	67180000
- Frais logistique NS17	1 215	67200000
- VNC Parts sociales SAS AKA	18 500	67500000
- VNC Agencements Cave	19 743	67500000
- VNC Parts sociales SOUNDSGOOD	9 960	67500000
Total	51 625	